



Extrait des seconds procès-verbaux de constat d'abandon de concessions

Suite au premier procès-verbal en date du 18 Mars 2016, et compte tenu de l'expiration du délai de 3 ans suivant l'accomplissement des formalités de publicité,

Le 27 Septembre 2019, à 9h00, un second procès-verbal de constatation d'abandon de concession a été signé pour les concessions suivantes :

Références des concessions Carré ; N° de concession		Constatations
1-036	Famille GAILLARD de Marzes	<i>Pas d'héritiers ni successeurs connus / Chaînes rouillées / Sépulture recouverte de mousse</i>
2-007	Famille CABANE / BOS / RISPAL d'Altérines	<i>Pas d'acte de concession en mairie / Pas d'héritiers ni successeurs connus / Entourage et stèle recouverts de mousse / Sépulture recouverte totalement de végétation</i>
2-010	CONTURIE	<i>Dernier successeur connu injoignable / A déjà fait l'objet d'une procédure de reprise en 2008 / Sépulture recouverte totalement de végétation / Plaques en très mauvais état</i>
2-015	Famille LAPORTE / CROZADE	<i>Pas d'acte de concession en mairie / Pas d'héritiers ni successeurs connus / Monument avec mousse et lichen apparents / Croix cassée</i>
2-042	LAVIALLE Marie / LABORIE Jean	<i>Pas d'acte de concession en mairie / Pas d'héritiers ni successeurs connus / Croix rouillée et tombée / Plaque comportant le nom des défunts en très mauvais état / Couverture de la sépulture avec mousse et lichen apparents</i>
3-008	Famille VEZOLE / PRAX	<i>Pas d'acte de concession en mairie / Pas d'héritiers ni successeurs connus / Couverture de la sépulture avec mousse et lichen apparents</i>
3-016	Famille FUMAT / LIMBERTIE	<i>Pas d'acte de concession en mairie / Pas d'héritiers ni successeurs connus / Entourage métallique rouillé et cassé / Sépulture recouverte totalement de mousse / Christ cassé</i>
3-036	Sans nom	<i>Socle cassé et recouvert de mousse / Stèle écroulée depuis plusieurs années et moussue / Sépulture recouverte totalement de végétation / Aucune inscription</i>
4-016	Sans nom	<i>Pas d'acte de concession en mairie / Pas d'héritiers ni successeurs connus / Pas d'entourage ni couverture / Présence de mousse et lichen sur la sépulture</i>
4-030	APCHER / ANGELVY	<i>Pas d'acte de concession en mairie / Pas d'héritiers ni successeurs connus / Couverture de la sépulture avec mousse et lichen apparents / Plaque avec le nom des défunts en très mauvais état</i>
4-038	GAILLARD Elodie	<i>Pas d'acte de concession en mairie / Pas d'héritiers ni successeurs connus / Entourage métallique rouillé et cassé / Croix rouillée, tombée du support, christ cassé / Plaque avec le nom du défunt en très mauvais état / Sépulture recouverte totalement de végétation.</i>

5-009	Famille CLUSE de Brolinges	Pas d'acte de concession en mairie / Pas d'héritiers ni successeurs connus / Couverture qui se désagrège, avec lichen et mousse apparents / Plaque avec le nom des défunts fendue
5-010	Famille ANDRIEU / DAUZET au Bourg	Pas d'acte de concession en mairie / Pas d'héritiers ni successeurs connus / Couverture avec lichen et mousse apparents / Entourage métallique rouillé/ Protection de la croix et supports métalliques rouillés.
5-042	Sans nom	Pas d'acte de concession en mairie / Pas d'héritiers ni successeurs connus / Aucun entourage / Présence de végétation et de mousse sur la sépulture
5-050	Eugénie BENNET	Pas d'acte de concession en mairie / Pas d'héritiers ni successeurs connus / Présence de mousse et lichen / Support de la plaque cassé/ Plaque avec le nom du défunt en très mauvais état.
6-030	CAPEL Pierre	Pas d'héritiers ni successeurs connus / Présence de végétation, mousse et lichen / Supports rouillés.
6-039	Famille MARO-TERRISSE	Pas d'acte de concession en mairie / Pas d'héritiers ni successeurs connus / Présence de mousse et lichen / Plaque avec le nom des défunts en très mauvais état
6-047	FAU Auguste	Pas d'acte de concession en mairie / Pas d'héritiers ni successeurs connus / Présence de mousse et lichen / Support de la croix rouillé / Couverture fendue et qui se désagrège / Plaque avec le nom du défunt en très mauvais état

Compte tenu de ces constatations, nous invitons les familles concernées à remettre sans délai leur concession en bon état d'entretien ou à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie (04-71-47-60-09), faute de quoi la commune pourra reprendre les emplacements conformément aux lois, règlements et décrets en vigueur (un mois après cette publication, le maire a la faculté de saisir le Conseil Municipal qui décide s'il y a lieu ou non de reprendre les concessions).

Le Maire,
A. DUJOLS,



Le 1^{er} Adjoint,
J. LOUISFERT,